#### CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

# RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE DE L'ETUDE DU PREAVIS N° 29/2024

## DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE RELATIF AU PREAVIS 53/2020 POUR LA REFECTION DU TEMPLE DE CHESEAUX

## **Composition de la Commission :**

•	M. Eric MICHEL - Entente	Président
•	M. Florian HOFSTETTER - Entente	Rapporteur
•	Mme Severine HEGY - Entente	Membre
•	M. Patrick VANEY - AS2E	Membre
•	Mme Maria Grazia ESPOSITO - AS2E	Membre

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2024 à 20h30 en présence de M. Etienne FLEURY, Syndic.

Lors de cette réunion, Monsieur le Syndic Etienne Fleury a présenté et commenté le préavis. Il a par la suite répondu à toutes nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les explications détaillées et précises qu'il nous a apportées.

#### Préambule

Le préavis 53/2020 pour la réfection du temple de Cheseaux prévoyait également une réfection du couvert de la fontaine adjacente au temple. En effet, les avant-toits et les lamiers du couvert de cette dernière se dégradaient. Par la suite, l'entreprise qui devait effectuer ces travaux a signalé qu'une panne chevillée devait être consolidée ou remplacée. Ainsi, la Municipalité a mandaté deux entreprises différentes afin d'expertiser l'ensemble du couvert de la fontaine. Elles sont arrivées à la conclusion qu'il était nécessaire de remplacer cette panne pour des raisons de sécurité, notamment en cas de forte chute de neige.

## Observations et remarques de la commission

La commission fait les observations suivantes :

 Le solde de Fr. 18'900 du préavis 53/2020 pour la réfection du temple n'est pas suffisant pour effectuer l'ensemble des nouveaux travaux envisagés sur le couvert de la fontaine. C'est pourquoi, la Municipalité soumet au Conseil communal un nouveau préavis pour une demande de dépassement de crédit.

- 2. L'entreprise qui a signalé qu'une panne chevillée devait être consolidée ou remplacée ne fait pas partie des deux entreprises mandatées afin d'expertiser le couvert de la fontaine.
- 3. L'éclairage qui remplacera celui actuel sera un éclairage LED à basse consommation.
- 4. Les places de parking qui se trouvent à côté de la fontaine et devant la pharmacie ne seront pas affectées par les travaux. Elles resteront disponibles durant la durée des travaux.
- 5. La fontaine est notée 2 à l'inventaire cantonal des monuments historiques du canton de Vaud. Par conséquent, les normes concernant les travaux de rénovation du couvert de la fontaine sont plus strictes. L'ensemble des nouveaux matériaux qui seront installés doivent être identiques aux anciens afin de préserver l'architecture historique des paysages vaudois.
- 6. Les travaux devraient vraisemblablement durer un mois et demi et seront prévus aux alentours de septembre/octobre 2024. La date exacte du début des travaux n'est pas encore établie par la Municipalité.

#### Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le préavis N° 29/2024 sur la demande de crédit complémentaire relatif au préavis 53/2020 pour la réfection du temple de Cheseaux,
- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 61'200 pour l'ensemble des travaux du couvert de la fontaine adjacente au temple,
- de donner décharge à la commission de son mandat.

### Au nom de la commission :

- Mme Severine HEGY
- M. Patrick VANEY
- Mme Maria Grazia ESPOSITO

M. Eric MICHEL, président

M. Florian HOFSTETTER, rapporteur

Hofske Hu.F

Cheseaux le 5 avril 2024